

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 13 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Avril 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2026/29

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. Serge BONNAIRE (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence).

OBJET :

**DESIGNATION D'UN
DELEGUE AU CNAS**

La séance ouverte, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Locales) auquel adhère la Commune pour ses agents.

Après délibérations, **M. SPECQUE Frédéric**, demeurant 4 rue Marx Dormoy à Lumbres, est désignée, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, en qualité de Délégué de la Commune de Lumbres.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/04/2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

14 AVR. 2026

